

Installateur en équipements électriques (BM)

RNCP37531 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	255s
Formacode(s)	24066, 24016
Code(s) ROME	F1201, F1202, F1602
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/04/2023
Date d'échéance	24/04/2028

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation et 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS GESTION CFA CENTRE-ALSACE	3439643750001 2	Former
BTP CFA HERAULT	5147270070005 6	Former
CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE	1867022390009 3	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION OCCITANIE	1300279310045 5	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE METIERS ARTISANAT DE MOSELLE	1857220480013 8	Former et organiser l'évaluation
CMAR AUVERGNE-RHONE-ALPES	1300279560001 5	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Installateur en équipements électriques conçoit une installation électrique complexe en réponse à un cahier des charges (avec ou sans plans), définit le processus de réalisation, et/ou procède lui-même à tout ou partie du travail. Il assure des missions d'encadrement au sens large, encadrement des chantiers électriques et leurs exécutions, encadrement des équipes, encadrement financiers des chantiers mais aussi des relations avec les différents acteurs impliqués. Ses activités peuvent varier selon la taille du chantier et la structure de l'entreprise. Comme chef d'entreprise, il assure le management de l'entreprise d'électricité dans les domaines de la commercialisation, des ressources humaines et de la gestion économique et financière.

ACTIVITÉS VISÉES

Etude de la demande du client

Constitution d'un dossier de réponse à un appel d'offre d'installation électrique

Réalisation de l'étude complète du projet d'installation électrique

Définition des aspects techniques et financiers du chantier d'installation électrique

Définition des modalités de mise en service de l'installation électrique

Positionnement du projet de création d'entreprise d'électricité dans sa réalité juridique

Gestion d'une entreprise d'électricité

Définition et suivi de l'offre commerciale d'une entreprise d'électricité

Conseil à la vente de prestations dans le domaine de l'électricité

Supervision de l'organisation du travail au sein de l'entreprise d'électricité

Recrutement de salariés et apprentis d'une entreprise d'électricité

Organisation du développement des compétences des salariés d'une entreprise d'électricité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser la demande du client à partir des données recueillies, en veillant au respect de la réglementation et en prenant en compte les contraintes techniques, afin de répondre à la demande.

Définir des alternatives aux actions prévues dans la demande client, en conseillant des actions visant à réduire l'impact environnemental, en définissant les technologies les mieux adaptées à l'installation électrique, afin d'optimiser, ou simplifier les coûts de fonctionnement.

Élaborer la procédure de soumission, en recensant les documents administratifs requis par l'appel d'offre public ou privé (CCAG, CCTP, certificats de qualification, assurances...), en vérifiant les instructions permanentes de sécurité (IPS), afin de proposer un dossier adapté.

Estimer les capacités techniques et humaines de l'entreprise d'électricité, en analysant les besoins en personnel et en matériel qu'elle peut fournir, afin de valider la faisabilité technique pour l'entreprise.

Effectuer un dimensionnement de la future installation électrique, en déterminant les options techniques et les méthodes d'exécution, en réalisant les plans, schémas et tracés au moyen d'outils informatiques, en veillant au respect de la réglementation, afin de réaliser une étude complète du projet.

Optimiser le fonctionnement des installations électriques, en proposant la mise en place d'installations programmables et communicantes, d'installations électriques utilisant les énergies renouvelables, afin d'améliorer la performance énergétique et environnementale du chantier.

Définir quantitativement et qualitativement les matériels et matériaux nécessaires à la réalisation du chantier, en qualifiant l'ensemble des prestations étudiées, afin d'élaborer un descriptif détaillé pour l'entreprise.

Élaborer un devis quantitatif entreprise, en prenant en compte l'ensemble des prestations proposées, en formulant des propositions de prestations alternatives ou complémentaires au cahier des charges initial, afin de dégager la rentabilité de l'entreprise.

Élaborer un devis quantitatif client, en prenant en compte l'ensemble des prestations proposées, en épurant les informations stratégiques, afin de faire une proposition financière adaptée.

Planifier le chantier conformément aux plannings adjacents, en constituant les équipes adaptées, en programmant l'utilisation du matériel nécessaire, afin d'assurer la mise en place opérationnelle du planning.

Elaborer les documents de mise en service de l'installation électrique, en réalisant les mesures et vérifications nécessaires à la réception du chantier, afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Définir les modalités d'utilisation des équipements électriques, en mettant en place une formation client adaptée, en délivrant les documents d'utilisation, en respectant les aspects réglementaires, afin d'optimiser la réception du chantier.

Définir les actions administratives et juridiques découlant du statut de la société, en identifiant les statuts impliqués, afin d'ancrer son projet de création, de reprise ou de développement dans la réalité fiscale, sociale et juridique du secteur de l'électricité et de l'énergie.

Analyser l'environnement réglementaire de l'entreprise d'électricité, en analysant les politiques en faveur de l'artisanat, en identifiant les sources et les acteurs clés de la réglementation, afin de proposer des services et des produits en conformité, d'anticiper les évolutions réglementaires et de communiquer aux équipes sur toute évolution juridique ou normative.

Elaborer un plan de financement à destination du banquier, en diversifiant les sources de financements et en justifiant chacun des postes et la stratégie de l'entreprise au moyen des comptes de résultats et des bilans sur les derniers exercices, afin de mener un projet intra-entrepreneurial viable.

Evaluer de façon continue la santé de l'entreprise, en se référant aux moyennes professionnelles du secteur, en

établissant, pour chaque production, le seuil de rentabilité pour l'entreprise, en contrôlant la valeur des stocks et sa rotation, en négociant les délais fournisseurs et en apportant les correctifs nécessaires, afin de s'assurer de la viabilité de l'entreprise d'électricité.

Concevoir une offre commerciale lisible sur le segment des prestations de l'entreprise, en identifiant la clientèle, en élaborant un diagnostic du positionnement de l'entreprise sur le marché, en développant une gamme de services spécifiques différenciante dans l'objectif d'une diffusion à des particuliers et des professionnels.

Définir les objectifs de vente à court, moyen et long terme, en analysant les résultats dans une démarche d'amélioration continue en fonction de la marge à réaliser, afin de mettre en œuvre une politique commerciale cohérente et pérenne.

Conduire une négociation commerciale avec un client, un prescripteur en business to business dans un environnement international, en mettant en place les techniques de négociation et communication adaptées, en conseillant le client à l'aide de fiches commerciales afin de répondre aux clients sur les caractéristiques des prestations et services proposés par l'entreprise pendant et après la vente.

Construire une proposition commerciale en incluant une gamme de prestations et de services adaptée aux besoins du client analysés, tout en étant force de proposition notamment en cas de nécessité de réorienter la demande selon la faisabilité de la production particulière à réaliser, afin de répondre au mieux au prospect.

Définir la stratégie de communication externe de l'entreprise en sélectionnant les axes prioritaires de la communication commerciale et les actions marketing associées afin de mettre en valeur les réalisations de l'entreprise dans le cadre de prospection et de communication à destination des clients.

Superviser l'organisation du travail au sein d'une entreprise d'électricité, en identifiant les méthodes d'organisation du travail et les dysfonctionnements, ainsi que les principales composantes du management, en se référant aux évaluations des salariés et aux résultats d'activité de l'entreprise et en prenant en compte les situations de handicap puis en proposant des actions correctives afin d'améliorer l'efficacité des salariés.

Evaluer les besoins en formation et en recrutement pour l'entreprise d'électricité, en analysant les besoins en formation et recrutement ressortis des entretiens professionnels et projets professionnels des salariés, tout en intégrant les innovations techniques, réglementaires du secteur d'activité de l'entreprise, afin de définir les actions (formation ou recrutement) à mettre en place.

Mettre en place les actions d'une politique de rémunération (salaire, prime, intéressement), en accord avec les accords de branche, afin d'organiser une stratégie RH cohérente dans l'entreprise.

Rédiger une offre d'emploi répondant aux besoins de l'entreprise, en définissant la liste des tâches et la fiche de poste du nouvel embauché, afin de participer au recrutement.

Mener des entretiens de recrutement des potentiels collaborateurs, tout en coopérant le cas échéant avec les services compétents pour le recrutement des apprentis, en évaluant leurs profils au regard des contraintes du poste à pourvoir, en adaptant le poste aux personnes en situation de handicap (RQTH) dans l'objectif de recruter les profils adaptés à l'entreprise d'électricité.

Assurer le suivi des apprenants en organisant les séquences d'évaluation du jeune dans l'entreprise d'électricité et les communiquer à l'autorité compétente, en appliquant la réglementation en matière d'apprentissage et en assurant la gestion des situations de handicap afin d'ajuster la progression des acquis par l'apprenant en adéquation avec le référentiel du titre/diplôme préparé.

Former son apprenant dans l'acquisition des compétences liées aux gestes techniques en définissant son niveau de connaissances et en adaptant sa progression et ses explications en conséquence afin qu'il soit capable de reproduire ces gestes techniques de manière autonome.

Blocs de compétences

RNCP37531BC01 — Concevoir une prestation d'installation électrique

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser la demande du client à partir des données recueillies, en veillant au respect de la réglementation et en prenant en compte les contraintes techniques, afin de répondre à la demande.

Définir des alternatives aux actions prévues dans la demande client, en conseillant des actions visant à réduire l'impact environnemental, en définissant les technologies les mieux adaptées à l'installation électrique, afin d'optimiser, ou simplifier les coûts de fonctionnement.

Élaborer la procédure de soumission, en recensant les documents administratifs requis par l'appel d'offre public ou privé (CCAG, CCTP, certificats de qualification, assurances...), en vérifiant les instructions permanentes de sécurité

(IPS), afin de proposer un dossier adapté.

Estimer les capacités techniques et humaines de l'entreprise d'électricité, en analysant les besoins en personnel et en matériel qu'elle peut fournir, afin de valider la faisabilité technique pour l'entreprise.

Effectuer un dimensionnement de la future installation électrique, en déterminant les options techniques et les méthodes d'exécution, en réalisant les plans, schémas et tracés au moyen d'outils informatiques, en veillant au respect de la réglementation, afin de réaliser une étude complète du projet.

Optimiser le fonctionnement des installations électriques, en proposant la mise en place d'installations programmables et communicantes, d'installations électriques utilisant les énergies renouvelables, afin d'améliorer la performance énergétique et environnementale du chantier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de cas analyse technique - Écrit

RNCP37531BC02 — Préparer un chantier d'installation électrique

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir quantitativement et qualitativement les matériels et matériaux nécessaires à la réalisation du chantier, en qualifiant l'ensemble des prestations étudiées, afin d'élaborer un descriptif détaillé pour l'entreprise.

Élaborer un devis quantitatif entreprise, en prenant en compte l'ensemble des prestations proposées, en formulant des propositions de prestations alternatives ou complémentaires au cahier des charges initial, afin de dégager la rentabilité de l'entreprise.

Élaborer un devis quantitatif client, en prenant en compte l'ensemble des prestations proposées, en épurant les informations stratégiques, afin de faire une proposition financière adaptée.

Planifier le chantier conformément aux plannings adjacents, en constituant les équipes adaptées, en programmant l'utilisation du matériel nécessaire, afin d'assurer la mise en place opérationnelle du planning.

Élaborer les documents de mise en service de l'installation électrique, en réalisant les mesures et vérifications nécessaires à la réception du chantier, afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Définir les modalités d'utilisation des équipements électriques, en mettant en place une formation client adaptée, en délivrant les documents d'utilisation, en respectant les aspects réglementaires, afin d'optimiser la réception du chantier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de cas technique et financière - Écrit et Oral

RNCP37531BC03 — Développer une entreprise artisanale d'électricité dans son contexte juridique

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir les actions administratives et juridiques découlant du statut de la société, en identifiant les statuts impliqués, afin d'ancrer son projet de création, de reprise ou de développement dans la réalité fiscale, sociale et juridique du secteur de l'électricité et de l'énergie.

Analyser l'environnement réglementaire de l'entreprise d'électricité, en analysant les politiques en faveur de l'artisanat, en identifiant les sources et les acteurs clés de la réglementation, afin de proposer des services et des produits en conformité, d'anticiper les évolutions réglementaires et de communiquer aux équipes sur toute évolution juridique ou normative.

Elaborer un plan de financement à destination du banquier, en diversifiant les sources de financements et en justifiant chacun des postes et la stratégie de l'entreprise au moyen des comptes de résultats et des bilans sur les derniers exercices, afin de mener un projet intra-entrepreneurial viable.

Evaluer de façon continue la santé de l'entreprise, en se référant aux moyennes professionnelles du secteur, en établissant, pour chaque production, le seuil de rentabilité pour l'entreprise, en contrôlant la valeur des stocks et sa rotation, en négociant les délais fournisseurs et en apportant les correctifs nécessaires, afin de s'assurer de la viabilité de l'entreprise d'électricité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas « Fonction entrepreneuriale » - Écrit

Etude de cas « Fonction entrepreneuriale » - Oral?

Etude de cas « Gestion » - Écrit

RNCP37531BC04 — Commercialiser des prestations de l'entreprise d'électricité

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir une offre commerciale lisible sur le segment des prestations de l'entreprise, en identifiant la clientèle, en élaborant un diagnostic du positionnement de l'entreprise sur le marché, en développant une gamme de services spécifiques différenciante dans l'objectif d'une diffusion à des particuliers et des professionnels.

Définir les objectifs de vente à court, moyen et long terme, en analysant les résultats dans une démarche d'amélioration continue en fonction de la marge à réaliser, afin de mettre en œuvre une politique commerciale cohérente et pérenne.

Conduire une négociation commerciale avec un client, un prescripteur en business to business dans un environnement international, en mettant en place les techniques de négociation et communication adaptées, en conseillant le client à l'aide de fiches commerciales afin de répondre aux clients sur les caractéristiques des prestations et services proposés par l'entreprise pendant et après la vente.

Construire une proposition commerciale en incluant une gamme de prestations et de services adaptée aux besoins du client analysés, tout en étant force de proposition notamment en cas de nécessité de réorienter la demande selon la faisabilité de la production particulière à réaliser, afin de répondre au mieux au prospect.

Définir la stratégie de communication externe de l'entreprise en sélectionnant les axes prioritaires de la communication commerciale et les actions marketing associées afin de mettre en valeur les réalisations de l'entreprise dans le cadre de prospection et de communication à destination des clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas « Commercialisation » - Écrit

Présentation du métier en Langue vivante professionnelle - Oral

RNCP37531BC05 — Gérer les ressources humaines de l'entreprise d'électricité

LISTE DE COMPÉTENCES

Superviser l'organisation du travail au sein d'une entreprise d'électricité, en identifiant les méthodes d'organisation du travail et les dysfonctionnements, ainsi que les principales composantes du management, en se référant aux évaluations des salariés et aux résultats d'activité de l'entreprise et en prenant en compte les situations de handicap puis en proposant des actions correctives afin d'améliorer l'efficacité des salariés.

Evaluer les besoins en formation et en recrutement pour l'entreprise d'électricité, en analysant les besoins en formation et recrutement ressortis des entretiens professionnels et projets professionnels des salariés, tout en intégrant les innovations techniques, réglementaires du secteur d'activité de l'entreprise, afin de définir les actions (formation ou recrutement) à mettre en place.

Mettre en place les actions d'une politique de rémunération (salaire, prime, intéressement), en accord avec les accords de branche, afin d'organiser une stratégie RH cohérente dans l'entreprise.

Rédiger une offre d'emploi répondant aux besoins de l'entreprise, en définissant la liste des tâches et la fiche de poste du nouvel embauché, afin de participer au recrutement.

Mener des entretiens de recrutement des potentiels collaborateurs, tout en coopérant le cas échéant avec les services compétents pour le recrutement des apprentis, en évaluant leurs profils au regard des contraintes du poste à pourvoir, en adaptant le poste aux personnes en situation de handicap (RQTH) dans l'objectif de recruter les profils adaptés à l'entreprise d'électricité.

Assurer le suivi des apprenants en organisant les séquences d'évaluation du jeune dans l'entreprise d'électricité et les communiquer à l'autorité compétente, en appliquant la réglementation en matière d'apprentissage et en assurant la gestion des situations de handicap afin d'ajuster la progression des acquis par l'apprenant en adéquation avec le référentiel du titre/diplôme préparé.

Former son apprenant dans l'acquisition des compétences liées aux gestes techniques en définissant son niveau de connaissances et en adaptant sa progression et ses explications en conséquence afin qu'il soit capable de reproduire ces gestes techniques de manière autonome.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas « GRH » – Écrit

Mise en situation professionnelle « Fonction maître d'apprentissage » - Oral

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'Installateur en équipements électriques exerce principalement en entreprise artisanale du bâtiment et des travaux publics de taille variable. Il peut également occuper un emploi en entreprise industrielle ou publique, au sein du service entretien/maintenance, ou dans un bureau d'étude intégré ou non à une entreprise d'installations électriques. Il peut également occuper un emploi dans l'équipement et la maintenance de locaux.

Ses activités peuvent varier selon la taille du chantier et la structure de l'entreprise. En tant que chef d'entreprise, il assure le management de l'entreprise d'électricité dans les domaines de la commercialisation, des ressources humaines et de la gestion économique et financière.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef d'entreprise artisanale
Porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise
Chef de chantier
Responsable d'équipe
Conducteur de travaux
Chargé d'affaires
Responsable de bureaux d'études
Responsable de travaux BTP

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'Installateur en équipements électriques répond aux exigences de qualification professionnelle de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 et du décret n°98-246 du 2 avril 1998.

Les prescriptions de l'Union Technique de l'Électricité C 18-510 précisent notamment les conditions d'habilitation des intervenants sur les chantiers. L'habilitation est la reconnaissance par l'employeur qu'une personne a la capacité à accomplir en sécurité une tâche donnée. L'habilitation est matérialisée par un document établi par l'employeur et signé par lui et la personne habilitée. Elle est délivrée sous la responsabilité du chef d'établissement mais ne dégage pas pour autant sa responsabilité. L'employeur ne peut habilitier qu'une personne appartenant à son entreprise et ne le fera qu'après s'être assuré que la personne possède :

- les connaissances relatives aux dangers du courant électrique ;
- les règles de conduite à appliquer pour s'en prémunir ;
- la conduite à tenir en cas d'accident électrique.

À ce niveau de la certification, le métier d'Installateur en équipements électriques demande trois niveaux d'habilitation électrique :

- B0 – Travaux d'ordre non électrique ;
- B1 – Travaux d'ordre électrique ;
- BR – Mesurage, dépannage, essais...

Les installations électriques en elles-mêmes, sont soumises à la norme NF C 15-100 : installations électriques à basse tension. En fonction du chantier, l'Installateur en équipements électriques devra disposer d'habilitations particulières régies par des normes UTE pour intervenir sur des installations électriques.

Le décret (n°2010-1018) relatif aux opérations sur les installations électriques et dans leur voisinage est paru au Journal Officiel de la République Française le 1er septembre 2010. Ce dernier revient sur les modalités d'exécution propres à assurer la sécurité des travailleurs contre les dangers d'origine électrique. Il annonce la mise en place d'une norme d'application obligatoire (NF C 18-510) issue du recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique UTE C18-510. Ce décret est entré en vigueur le 1er juillet 2011.

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) peut également être requis (Décret 98-1084 du 2/12/1998) (Art. R.4323-55 Décret 2008-244 du 7/03/2008).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très élevée (5/5)

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 351 €
Familles professionnelles (FAP)	B2X32 — Ouvriers en électricité du bâtiment · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 969
Jugés difficiles à recruter	63 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X32 — Ouvriers en électricité du bâtiment B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'un titre ou d'un diplôme de niveau 4 dans le domaine de l'électricité et satisfaire à un entretien de positionnement.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.

Sa composition est la suivante :

Un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers ;

Un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargés de la préparation au Brevet technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation ;

Les présidents des jurys particuliers ;

Le directeur départemental du travail ou son représentant si possible ;

L'inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique si possible.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification. Il comprend :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers
- un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'écoles de formation professionnelle chargés de la préparation au Brevet technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation
- les présidents des jurys particuliers
- le directeur départemental du travail ou son représentant, si possible
- L'inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique, si possible

Ce jury est composé à raison d'au moins deux représentants qualifiés des professions, représentant au moins un quart des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 037 €
Selon la branche	5 398 € – 7 634 €
Prise en charge	Branches concernées
7 037 €	Valeur par défaut · 206 branches
6 963 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS), CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 634 €	CPNE des Télécoms
7 560 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
7 110 €	CPNE du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire
5 430 €	CPNEFP de la métallurgie
5 398 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics

Base légale

Date de décision	24/04/2023
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/04/2028
Date de dernière délivrance possible	24/04/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	12	0	100 %	88 %
2020	14	0	100 %	88 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP34414

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37531/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	1

Prix indicatif	1 400 € – 2 100 €
Durée	56 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	3
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	3
Régions couvertes	3
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	3
Sessions	de 09/2025 à 06/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	02/2025 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	1 400 €
Coût moyen par dossier	1 400 €
Durée moyenne	56 h
Période	01/2025
France compétences	93 %
Reste à charge titulaire	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.